

M. Félix Brunet vient faire diversion aux pénibles sentiments qui partagent les cœurs, en disant que les Canadiens de St. Roch font partie d'une société de Tempérance placée sous l'étendard de la Croix, que cette société porte d'excellents fruits et que ses frères n'ont pas besoin, pour être tempérants, de faire partie de la société des *Sons* de la Tempérance. Il termina son discours en faisant des vœux pour que St. Roch possède une association de bienveillance mutuelle. M. Brunet voulait mettre en garde ses concitoyens, mais il n'a pas eu le courage de dire toute sa pensée. Cependant il doit être loué d'avoir puisé assez d'énergie pour contrecarrer les plans des faiseurs de propagande.

Après M. Brunet est venu le *petit* Docteur Bardy. Ne nous demandez pas ce qu'il a dit, personne ne pourra vous satisfaire sur ce point ; pas même le *petit Fantastique* qui, vous le savez, a pourtant assez de pénétration et des connaissances fort étendues dans les langues tant anciennes que modernes. Des sons confus frappaient les oreilles ; mais l'intelligence, point ! Cependant au milieu du *brouhaha* causé par sa voix grêle et saccadée, on a pu distinguer les mots suivants : " *Côchons* qui se vautrent dans la boue... établissements de Molson à Montréal... *côchons* repus du jus de la bière et du *pin*... nos cousins les *côchons*... charité en faveur de M. Sabatier... concert à la Salle de Tempérance...!!!" Et les *Sons* de la Tempérance accueillent ces paroles avec des applaudissements frénétiques !

Cependant, comme Dieu se plaît à tirer le bien du mal, cette soirée s'est terminée par un acte vraiment patriotique. M. Félix-Emmanuel Juneau, étant appelé à prendre la parole, n'hésite pas de manifester ses craintes sur les intentions de ceux qui ont convoqué cette assemblée. Tout en protestant de son estime pour ses frères séparés dont les vues sont honnêtes, il parle énergiquement contre les sociétés bibliques, et prémunit ses compatriotes contre les pièges qu'on pourrait leur tendre. Puis il propose de former à St. Roch une société bienveillante de tempérance, tout-à-fait indépendante de la " Sons of Temperance Society." Il désire que cette société soit patriotique et placée sous le patronage de St. Jean Baptiste. Ce serait, dit-il, un moyen de faire revivre la Société St. Jean Baptiste qui descend peu à peu dans la tombe, et de réchauffer les sentiments nationaux.—Les Canadiens présents ont applaudi avec enthousiasme à ses paroles ; et M. J. B. Plamondon a proposé, secondé par M. Alexis Rhéaume, une motion à peu près en ces termes :

" Qu'il est expédient de former à St. Roch une Société Bienveillante de Tempérance sous les auspices de St. Jean Baptiste, patron de ce pays."

Et cette motion passa par acclamation, après que le moteur l'eut appuyée de quelques paroles chaleureuses. Ensuite F. E. Juneau, écuyer, demanda à l'assemblée d'être reconnu comme le père de la société en perspective, et que cette association prenne le nom de : Société des Enfants de la Tempérance Saint-Jean-Baptiste." C'était juste, et l'assemblée accueillit sa proposition avec applaudissements. Honneur au patriotisme qui a suggéré à M. Juneau l'idée d'une si belle association !

M. Juneau demanda ensuite aux personnes présentes de s'engager à former partie de la future société comme membres-fondateurs, et une liste se couvrit immédiatement d'une centaine de signatures ! — Ce mon-